

Circulation et stationnement – Fête des Jonquilles

La Commune tient à rappeler que des mesures de sécurité sont mises en place pour assurer la sécurité de tous durant le montage et démontage des tribunes nécessaires à la Fête des Jonquilles. De plus, la Ville met en place des stationnements réservés aux navettes.

MONTAGE ET DEMONTAGE DES TRIBUNES

Le stationnement est interdit à tous les véhicules dans les rues suivantes :

>> Boulevard Adolphe Garnier

- A hauteur du numéro 16 (tribune 5)

>> Boulevard Kelsch

- A hauteur du numéro 4 (Galerie Gérardmer Center) (tribune 6)
- A hauteur du numéro 22 (Centre Hospitalier) (tribune 8)
- A hauteur du numéro 31 (tribune 9)
- Après le numéro 41 (tribune 11)
- A hauteur du numéro 45 (tribune Est)
- A hauteur du numéro 32 (tribune 10)
- A hauteur des numéros 8 et 10 (tribune7)

>> Rue Charles De Gaulle

- A hauteur du numéro 16 (tribune 3)
- A hauteur du numéro 46 (parking devant la Mairie) (tribune officielle et or
- Vis-à-vis des numéros 68-70 et 72 (place du 8 mai) (tribune12)
- Vis à vis du numéro 17 (Grand Hôtel – place du Tilleul) (tribune 2)
- Carrefour rue Lucienne – rue Charles de Gaulle (tribune 4)

du Mardi 2 avril 2019 à 7h30 au jeudi 11 avril 2019 à 18h00.

STATIONNEMENT RESERVE AUX NAVETTES

Le stationnement est interdit et qualifié de gênant au point de ramassage et dépôt suivant :

- Rue du Levant (gymnase Pierre et Paul DIDIER)

Samedi 06 avril 2019 de 00h00 à 20h00

- Le parking de la Mauselaine
- Au carrefour du chemin de la Rayée et chemin de la Montagne

Dimanche 07 avril 2019 de 00h00 à 20h00